



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse

M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUSTINESY Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine
M. MASSIP Frédéric
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique
M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DAUPHIN Mathilde
M. JUNIK Pascal
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

Absents excusés :

Mme BLANCHET Fabienne
Mme JEAN Amélie
M. KITAEFF Richard
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2025-032

AFFAIRES GENERALES – Informations sur les décisions
du Président

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-23 et L. 5211-10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020/57 en date du 23 juillet 2020 modifiée par délibérations n°2021/68 du 27 mai 2021 et n°2024/124 du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 6 février 2025.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décision 2024/67 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux travaux d’aménagement de la place Cabassole (DML 14/11/2024)

La commune de Cavaillon réalise un projet d’aménagement de la place de Cabassole. A ce titre, une partie des travaux concerne l’assainissement, compétence détenue par LMV Agglomération. Afin de faciliter l’exécution et l’unité des travaux, une mutualisation est envisagée. La présente décision porte sur l’approbation du groupement de commandes. La commune assure la coordination du groupement et chaque membre signera, et exécutera ensuite le contrat pour la part qui le concerne. Il s’acquittera directement des paiements auprès du fournisseur retenu.

Décision 2024/68 portant approbation de la convention de mise à disposition de l’Espace Léon Colombier à Cavaillon à LMV Agglomération (DML 15/11/2024)

La présente décision porte approbation de la convention de mise à disposition de l’Espace Léon Colombier à titre gratuit pour l’organisation d’une réunion dans le cadre d’une rencontre réunissant les des Directeurs généraux des services du territoire, LMV Agglomération occupera l’Espace Léon Colombier le vendredi 29 novembre 2024 de 8h à 13h.

Décision 2024/69 d’ester en justice devant le tribunal administratif de Nîmes (DML 03/12/2024)

Dans le cadre des problématiques du poste de refoulement du Grenouillet dû à une présence anormalement élevée de sulfure d’hydrogène endommageant son fonctionnement, LMV souhaite engager une démarche contentieuse et notamment une expertise auprès du tribunal administratif de Nîmes. LMV souhaite également engager une démarche contentieuse dans le cadre du contentieux relatif au carrelage de la piscine Alphonse Roudière, suite à la procédure d’expertise initiée en 2021. Les intérêts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse seront défendus par Acoce Avocats (Maitre Marie Bertrand).

Décision 2024/70 portant approbation de la modification n°5 du marché n°21TETX02 – Réalisation de travaux d’entretien et de modernisation du réseau d’éclairage public (DML 26/11/2024)

Dans le cadre de l’exécution du marché pour la réalisation de travaux d’entretien et de modernisation du réseau d’éclairage public pour LMV Agglomération, il convient d’intégrer de nouveaux prix aux prestations unitaires prévues au bordereau des prix. Ces modifications n’ont pas d’incidence financière sur le montant maximum.

Décision 2024/71 portant adhésion au dispositif d’achat à la Centrale d’Achat du Numérique et des Télécoms « CANUT » pour la fourniture de services de télécommunication et de matériels informatiques reconditionnés (DML 03/12/2024)

Dans le cadre de l’acquisition de la fourniture de services de télécommunication et de matériels informatiques reconditionnés, il convient d’adhérer à la Centrale d’Achat du Numérique et des Télécoms, communément nommée la « CANUT ». Afin de faciliter ces mises en concurrence et bénéficier de tarifs avantageux sur le marché services de télécommunication et de matériels informatiques reconditionnés, la CANUT, qui est une centrale d’achat, propose d’accompagner les personnes publiques dans ce processus d’achat. La présente décision porte approbation de conclure une convention avec la CANUT afin de bénéficier des marchés conclus par la CANUT pour la fourniture, de services de télécommunication et de matériels informatiques reconditionnés. Le montant de la cotisation annuelle pour l’adhésion aux deux marchés s’élève à 576 €TTC.

Décision 2024/72 portant règlement d’une indemnité de sinistre (DML 03/12/2024)

En date du 26 février 2024 le véhicule immatriculé FT-349-YC a été percuté par le véhicule d’un tiers. L’assureur de la collectivité, Groupama Méditerranée, prendra en charge le remboursement de ce sinistre et la proposition d’indemnité est approuvée pour un montant de 10 598,06 € TTC.

Décision 2024/73 portant approbation de la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux (médiathèque la Durance) avec France Travail (DML 03/12/2024)

Dans le cadre de ses compétences, LMV et France Travail s’engage dans un travail partenarial dénommé Fortindustrie. Ainsi une salle de la médiathèque la Durance de Cavaillon avec 10 postes informatiques est mise à disposition à titre gratuit de France Travail les 19/11, 29/11 et 6/12. La présente décision porte approbation de la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux.

Décision 2024/74 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la mise en place d’une solution de covoiturage à l’échelle du pôle territorial (DML 03/12/2024)

Les membres des EPCI du grand bassin de vie d’Avignon partagent des besoins communs en matière de mobilité, notamment sur la pratique du covoiturage pour les déplacements domicile-travail. Une forme de mutualisation est permise en cette matière, à travers la conclusion de groupements de commande, répondant à la définition de l’article L. 2113-6 du code de la commande publique, lequel dispose que « des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marché(s) public(s). La présente décision porte approbation d’une convention portant sur la constitution d’un groupement de commandes pour la mise en place d’une solution de covoiturage.

Décision 2024/75 portant approbation du marché public 24VDFS08 relatif aux réparations des équipements et contrôles sécurité des bennes à ordures ménagères (DML 03/12/2024)

La présente décision porte approbation du marché public 24VDFS08 relatif aux réparations des équipements et contrôles sécurité des bennes à ordures ménagères, attribué à la société BRO MERIDIONALE DE VOIRIE, située à Avignon pour un montant estimatif annuel de 22 809,61€ HT, soit 25 090,57 € TTC.

Décision 2024/76 portant approbation de la modification n°3 au marché 21EAPI01 relatif à la maîtrise d’œuvre pour la construction de la station d’épuration intercommunale de Cavaillon – Les Taillades (DML 16/12/2024)

La présente décision porte approbation de la modification sans incidence financière : modification les dates de la tranche ferme du marché à savoir de fixer la date de fin de la tranche au 30 juin 2025. Celle-

ci est conclue avec l’entreprise IRH Ingénieur Conseil, mandataire du groupement constitué avec les sociétés Tramoy & la SCP Chamard Fraudet.

Décision 2024/77 portant approbation du marché public 24TETX03 relatif aux travaux d’aménagement de la route du Moulin de Losque (DML 16/12/2024)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché afin d’aménager la route du Moulin de Losque sur la commune de Cavaillon. Le marché public 24TETX03 relatif aux travaux d’aménagement de la route du Moulin de Losque est donc attribué à : Lot 1, voirie et réseaux divers : SAS Eiffage route grand sud (mandataire) pour un montant de 2 444 246.70 € TTC et Lot 2, éclairage public : Société nouvelle électricité Provence Méditerranée (mandataire) pour un montant de 113 866.20 € TTC.

Décision 2024/78 modifiant la décision 2024/56 portant approbation de la convention de mise à disposition de locaux avec l’OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (DML 16/12/2024)

Les locaux mis à disposition de l’OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ représentée par Monsieur THIBAUT Olivier couvrent une superficie de 205,03 m² et ont vocation à accueillir ses bureaux. Il convient de modifier l’article 2 de la décision n° 2024/56 afin de mettre à jour le montant de la redevance, les autres articles de la décision n° 2024/56 restent inchangés. En contrepartie de l’autorisation d’occupation du domaine public, le titulaire de la présente convention verse à LMV, une redevance globale annuelle hors taxe et hors charges de VINGT-DEUX MILLE QUARANTE SIX EUROS ET QUATRE CENTIMES (22 046,04 EUR HT HC) à laquelle s’ajoute le taux de TVA en vigueur que l’OFB s’oblige à payer trimestriellement à terme à échoir, en quatre termes égaux de CINQ MILLE CINQ CENT ONZE EUROS ET CINQUANTE ET UN CENTIMES (5 511, 51 EUR HT HC) chacun le 20 janvier et les premiers avril, juillet et octobre de chaque année et pour la première fois le 1^{er} octobre 2024.

Décision 2024/79 portant demande de financement auprès de la FNCCR au titre du Programme ACTEE+ FONDS CHENE Saison 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments intercommunaux (DML 23/12/2024)

Le Syndicat d’Energie Vauclusien (SEV) coordonne la candidature du groupement des collectivités répondant à l’appel à projets ACTEE+ Fonds Chêne pour le Département de Vaucluse. Il convient de réaliser des études de diagnostic énergétique préalablement à la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti intercommunal et notamment sur la Crèche « Le Repère des Galopins » et la piscine Roudière pour un coût prévisionnel de 11 000,00 € HT. Il est donc autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités concédantes et régies) au titre du programme ACTEE+ FONDS CHENE pour la réalisation des diagnostics énergétiques de la Crèche « Le Repère des Galopins » et de la Piscine Roudière.

Décision 2024/80 portant demande de financement auprès de la FNCCR au titre du Programme ACTEE+ FONDS CHENE Saison 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments intercommunaux (DML 23/12/2024)

Le Syndicat d’Energie Vauclusien (SEV) coordonne la candidature du groupement des collectivités répondant à l’appel à projets ACTEE+ Fonds Chêne pour le Département de Vaucluse. Il convient de réaliser des études de diagnostic énergétique préalablement à la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti intercommunal et notamment sur les 3 bâtiments du siège, la Médiathèque de la Durance et le Centre Tertiaire de Lagnes pour un coût prévisionnel de 17 659,00 € HT. Il est donc autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités concédantes et régies) au titre du programme ACTEE+ FONDS CHENE pour la réalisation des diagnostics énergétiques des 3 bâtiments du siège, de la Médiathèque de la Durance et du Centre Tertiaire de Lagnes.

Décision 2024/81 portant demandes de subvention auprès de l’Agence de l’Eau et de l’Etat (DETR 2025) pour le projet d’extension du réseau d’assainissement Quartiers Est de Cavillon – Suppression des eaux claires parasites (DML 30/12/2024)

Suite à la création de la nouvelle station d’épuration de Cavillon Quartiers Est – Les Taillades, la communauté d’agglomération poursuit son programme d’investissement sur le réseau d’assainissement avec la création d’un réseau de collecte des eaux usées qui permettra de supprimer les eaux claires parasites météoriques actuellement directement connectées au réseau d’assainissement et à la STEP des Iscles de Cavillon, actuellement non conforme. Ce projet est éligible aux subventions de l’Agence de l’Eau, de l’Etat (DETR 2025) et du Département de Vaucluse. Il est donc autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse, de l’Etat (DETR 2025) et du Département pour la réalisation du projet d’extension du réseau d’assainissement des Quartiers Est de Cavillon / Suppression des eaux claires parasites.

Décision 2025/01 portant virement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal 2024 (fongibilité des crédits – nomenclature M57) (DML 22/01/2025)

Il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre pour augmenter les crédits sur le chapitre budgétaire 014 « Atténuation de produits ». La présente décision a pour objet d’autoriser le virement de crédits suivant sur le budget principal :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales / Fonction 01 Opérations non ventilables		120 000
D-739215 : Reversements conventionnels de fiscalité / Fonction 01 Opérations non ventilables		130 000
D- 7391118 : Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes / Fonction 01 Opérations non ventilables		100 000
Total CHAP 014 : Atténuations de produits		350 000
D-60612-1 : Electricité	200 000	
D- 627 : Frais d’actes et de contentieux	100 000	
D-617 : Etudes et recherches	50 000	
TOTAL CHAP 011 Charges à caractère général	350 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	350 000	350 000

Décision 2025/02 portant virement de crédits depuis le chapitre 022 « Dépenses Imprévues » sur le budget Eau Potable (DML 22/01/2025)

Il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » et au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants ». La présente décision a pour objet d’autoriser le virement de crédits suivant sur le budget eau potable :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 350
D-6541 : Créances admises en non-valeur		150
Total CHAP 65 et 042		1 500
D-022 : Dépenses imprévues	1 500	
TOTAL CHAP 022 Dépenses imprévues	1 500	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 500	1 500

Décision 2025/03 portant virement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal 2024 (fongibilité des crédits – nomenclature M57) (DML 22/01/2025)

Il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre pour augmenter les crédits sur le chapitre budgétaire 68 « Dotations aux provisions et dépréciations ». La présente décision a pour objet d’autoriser le virement de crédits suivant sur le budget principal :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulant		2 000
Total CHAP 68 : Dotations aux provisions et dépréciations		2 000
D-6188 : Autres frais divers	2 000	
TOTAL CHAP 011 Charges à caractère général	2 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 000	2 000

Décision 2025/04 portant approbation du marché public 24EATX01 relatif aux travaux de raccordement de la STEP de Cavaillon Est/Les Taillades au réseau (DML 27/01/2025)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché afin de réaliser les travaux de raccordement de la STEP de Cavaillon Est/Les Taillades au réseau. Le marché public 24EATX01 relatif aux travaux de raccordement de la STEP de Cavaillon Est/Les Taillades au réseau est donc attribué au groupement Midi travaux (mandataire)/Briès/Eiffage/Belle environnement pour un montant de 3 778 363.32 € TTC.

Décision 2025/06 portant approbation du marché public 24TETX04 relatif aux travaux d’aménagement d’un mode doux sur l’avenue de Vidauque (DML 27/01/2025)

Il est nécessaire d’attribuer ce marché afin d’aménager un mode doux sur l’avenue de Vidauque la commune de Cavaillon. Le marché public 24TETX04 relatif aux travaux d’aménagement d’un mode doux sur l’avenue de Vidauque est donc attribué à : Lot 1, voirie et réseaux divers : Néo Travaux pour un montant de 406 903.44 € TTC et Lot 2, éclairage public : Société nouvelle électricité Provence Méditerranée (mandataire) pour un montant de 50 986.44 € TTC.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



